

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION  
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE**

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du 10 mai 2021**

L'an deux mille vingt et un, le dix mai à vingt heures trente s'est réuni, au gymnase municipal de Gouvieux, le Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 23 avril 2021, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	<b>86</b>
Nombre de membres présents	<b>42</b>
Nombre de membres ayant pouvoir	<b>7</b>
Nombre de votants	<b>49</b>

**PRESENTS :**

Collège des Régions : Guy HARLE D'OPHOVE.

Collège des Départements : Nicole LADURELLE, Corry NEAU, Gilles SELLIER.

Collège des Communes : Françoise DUBREUCQ, Paule LAMOTTE, Fabrice DALONGEVILLE, Philippe FROIDEVAL, Célia DELAHAYE, Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS, Philibert de MOUSTIER, Benoit THIBAUT, Samantha BALLOT, Jacques RENAUD, Corine TANGE, Virginie PARDO, François DESHAYES, Cécile GAUVILLE-HERBET, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Véronique BRETENOUX, Michel MANSOUX, Magali MAZURIER, Joël BOUCHEZ, Alexis MENDOZA-RUIZ, Christophe VAN ROEKEGHEM, Cyril MOREL, Leslie PICARD, Jean-Paul GAY, François DROUIN, Jérôme PINSSON, Nicolas de la FOURNIERE, Sylvie LECLAIR, Thierry PICHERY, Dominique VERDRU, Julie BONGIOVANNI, Didier WROBLEWSKI, Hervé POTEAUX, Yves CHERON, Sylvie BOCOBZA, Baptiste MONMIREL, Patrick BARRET.

**Avaient donné pouvoir :** Manoëlle MARTIN à Guy HARLE D'OPHOVE, Denis PYPE à Guy HARLE D'OPHOVE, Ariane COLLARD à Didier WROBLEWSKI, Stéphane PETERS à Fabrice DALONGEVILLE, Vincent BOUCHER à François DROUIN, Guillaume DUCHESNE à Benoit THIBAUT, James PASS à Yves CHERON.

**ABSENTS ou EXCUSES :** Nathalie LEBAS, Didier RUMEAU, Mylène TROSZCZYNSKI, Samira SAKI-AIDOU, Stéphane SALINI, Thibault HUMBERT, Isabelle BERESSI, Ali SOUMARE, Nicole COLIN, Daniel DESSE, Thierry MARVILLE, Anne LEFEBVRE, Dimitri ROLAND, Abderhamane GUERZOU, Jacques DELAUNE, Thierry BROCHOT, Francine LEFEUVRE, Hervé LECOEUR, Pierre BARROS, Sébastien FERRACHAT, Nicolas MOULA, Jean-Pierre BLAIMONT, Cédric MORVAN, Jean-Paul DOUET, Anne-Laure BESSAH, Xavier GAUTIER, Daniel FROMENT, Anne PHILIPPO-FLEURY, Gilles GRANZIERA, Jennifer MONTEIRO, Sophie TORDEUR, Gérard KOTUSIK, Thibault DELECLUSE, Brice GRZESIAK, Juliette de LOMBARDON, Guillaume LEGER.

**Assistaient également** : Pierre CAUVET, Christine COOREVITS, Violaine LEROUX, Arnaud PENET, Sylvie CAPRON.

Monsieur MARCHAND ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

Il explique que le dossier du projet de maison d'arrêt à Belloy-en-France est réglé. Il informe que le Premier Ministre a annoncé les 7 sites d'implantation des futures maisons d'arrêt en Ile-de-France et que le site initialement envisagé à Belloy-en-France est finalement abandonné, au profit d'un terrain à Bernes-sur-Oise.

Monsieur de MOUSTIER, délégué de Boran-sur-Oise, regrette vivement que le projet ait été reporté à Bernes-sur-Oise, aux confins du Val d'Oise et de l'Oise, au milieu de la plaine agricole, notamment des terres exploitées par des agriculteurs du GIEE.

## **I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Philibert de MOUSTIER est désigné secrétaire de séance.

## **2 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 9 MARS 2021**

Le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 9 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

## **3 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2020**

Monsieur MARCHAND présente les comptes administratifs 2020. Il explique que, comme pour le débat d'orientations budgétaires, le Parc n'a pas de marge de manœuvre pour exécuter son budget.

Il constate l'excédent de fonctionnement du budget principal, qui a été augmenté avec la baisse de l'activité du Parc liée au contexte du COVID.

Il souligne qu'il est nécessaire d'avoir une trésorerie importante car les cotisations des collectivités sont perçues tardivement dans l'année et qu'il existe un grand décalage entre le paiement des actions et le versement des subventions.

Il note que les dépenses de personnel sont encadrées par la Charte qui définit les effectifs.

Il rappelle que la cotisation des communes représente environ 25% des recettes de fonctionnement du budget principal, que les principaux financeurs sont les deux Régions et le Département de l'Oise, la Région Ile-de-France ayant pris en charge la part du Département du Val d'Oise.

Monsieur MARCHAND présente le tableau sur l'état d'avancement des opérations des programmes d'actions. Il estime que ce tableau est important et permet de mesurer si les opérations se déroulent suivant la chronologie prévue.

Il observe que les programmes d'actions 2016 et 2017 sont terminés et consommés à près de 90%, que le programme d'actions 2018 est engagé à hauteur de 79%, celui de 2020 à 58% et celui de 2021 à 51% ; ce qui témoigne d'un bon déroulement des opérations.

Il demande s'il y a des questions sur les comptes administratifs.

Constatant qu'il n'y en a pas, il quitte la salle.

Monsieur DRAY, Vice-Président, met au vote les comptes administratifs 2020.

**Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2020 du budget principal et du budget opérationnel.**

#### **4 - COMPTES DE GESTION 2020**

Monsieur MARCHAND observe que les comptes de gestion établis sont identiques aux comptes administratifs.

**Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2020 du budget principal et du budget opérationnel.**

#### **5 - BUDGETS PRIMITIFS 2021**

Monsieur MARCHAND présente les budgets 2021.

Il note que le Parc est en capacité d'obtenir des financements autres que ceux des Régions et Départements (Etat, ADEME, Europe, Agence de l'eau).

Il cite les postes budgétés, à savoir :

- les 17 postes (les 16 postes de l'ancienne charte et un poste recruté début 2021 dans le cadre de la nouvelle Charte),
- le chargé de mission LEADER et 1 poste à mi-temps de gestionnaire LEADER (financés à 80% par l'Union Européenne),
- le chargé de mission « Mobilités durables » financé par le COTTRI,
- la chargée de mission SIG partagée jusqu'au mois d'août 2021 avec la Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte à raison de 2 jours par semaine,
- le poste supplémentaire lié à la nouvelle Charte et à l'extension du périmètre (recrutement à venir)
- l'animateur de la filière biomasse-énergie (recrutement à venir).

Il observe qu'à cela s'ajoutent les 600 heures de vacation prévues en 2021, les 3 stagiaires « Bac +3 à Bac +5 » et les dépenses de médecine du travail.

Concernant le budget opérationnel, il cite les opérations qui s'ajoutent au programme d'actions.

Puis, Monsieur MARCHAND met aux voix les deux budgets.

**A l'unanimité, le Comité syndicat décide :**

- **D'affecter l'excédent du compte administratif 2020 du budget principal à la section correspondante du budget primitif 2021,**
- **D'adopter par nature et par chapitre, conformément à la nomenclature M14 en vigueur, le budget primitif 2021 du budget principal,**
- **De fixer, pour 2021, le montant de la cotisation :**
  - des communes totalement comprises à 2,66 € par habitant,
  - de la commune de Creil à 5 580,00 €,
  - de la commune de Saint-Maximin à 7 795 €
  - de la commune de Verneuil-en-Halatte à 3 653 €
  - de la commune de Fosses à 8 389 €
  - de la commune de Survilliers à 3 908 €,
  - de la commune de Nanteuil-le-Haudouin à 1 780 €

- de la commune de **Beaumont sur Oise** à **4 459 €**
- de la commune de **Maffliers** à **4 266 €**
- de la commune de **Mours** à **3 764 €**
- **d'adopter par nature et par chapitre, conformément à la nomenclature M14 en vigueur, le budget primitif 2021 du budget opérationnel,**
- **d'autoriser le Président à solliciter la participation des partenaires financiers,**
- **d'autoriser le Président à signer les conventions avec les partenaires financiers relatives aux modalités d'attribution et de versement des participations et subventions.**

## **6 - CREATION DE POSTES**

Monsieur MARCHAND rapporte qu'il avait été prévu de recruter, en 2020, un animateur de la filière biomasse-énergie dans le cadre d'une subvention de l'ADEME mais que l'ADEME n'a pas donné suite à la demande de subvention du Parc.

Il rappelle que le 17° poste de l'ancienne Charte est toujours vacant, la chargée de mission développement économique n'ayant pas été remplacée, dans l'attente de la redéfinition du poste.

Il rappelle enfin que le budget triennal prévisionnel, inscrit dans les annexes de la Charte, prévoit l'augmentation de l'équipe, pour tenir compte de l'accroissement du périmètre, à raison de 3 postes supplémentaires, en 3 ans et qu'un premier recrutement a été effectué en 2020 (arrivée de Thibaud DAUMAL, chargé de mission Environnement/écologie).

Il ajoute que le second poste vise à conforter les chargés de mission œuvrant dans le domaine de l'aménagement (urbaniste, paysagiste architecte), pour répondre aux demandes des communes, et qu'en outre, Jean-Marc GIROUDEAU, chargé de mission urbanisme, prendra sa retraite en décembre 2021.

Il explique qu'il est ainsi proposé d'assurer une transition entre Jean-Marc GIROUDEAU et son successeur en doublant le poste en 2021 et de procéder au recrutement d'un animateur de la filière biomasse-énergie pour une durée de 2 ans, et ce même si l'ADEME ne finance pas le poste.

**Le Comité syndical, à l'unanimité, décide d'ouvrir :**

- **un poste de chargé de mission urbanisme, à temps complet, Ce poste qui a vocation à être pérenne serait ouvert aux contractuels et aux agents de la catégorie A.**
- **un animateur de la filière biomasse-énergie. Ce poste serait en CDD de deux ans, sous contrat de projet.**

## **7 - CANDIDATURE POUR L'ANIMATION DU SITE NATURA 2000 « COTEAUX DE L'OISE AUTOUR DE CREIL »**

Monsieur MARCHAND rappelle que le Document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Coteaux de l'Oise autour de Creil » (ZSC) a été élaboré par le PNR Oise-Pays de France.

Il ajoute que le Parc a été désigné, pour 3 ans, structure animatrice en charge de la mise en œuvre du DOCOB et que cette mission d'animation a été renouvelée en 2017.

Il explique que l'animation d'un site Natura 2000 comporte plusieurs volets :

- Mise en œuvre de la contractualisation et de la charte Natura 2000
- Suivis scientifiques et techniques

- Information, communication et sensibilisation
- Veille à la cohérence des politiques publiques et des programmes d'actions sur le site
- Evaluation des incidences des projets
- Gestion administrative et financière
- Gouvernance du site

Il précise que cette animation est prise en charge à 100% par l'Etat et l'Europe.

Il rapporte que la désignation du Président du Copil et de la structure animatrice en charge de la mise en œuvre du DOCOB doit être renouvelée pour 3 ans.

Il propose que le Parc naturel régional Oise – Pays de France se porte candidat à l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Coteaux de l'Oise autour de Creil ».

Monsieur VAN ROEHEGHEM, délégué de Nointel, demande qui figure dans le comité de pilotage.

Sylvie CAPRON répond que la composition des Comités de pilotage des sites Natura 2000 est fixée par l'Etat, car les structures animatrices assurent cette fonction, pour le compte de l'Etat.

Elle ajoute que les Comités de pilotage sont très larges car ils comprennent à la fois les collectivités locales concernées mais aussi des représentants socioprofessionnels et des usagers (ONF, syndicat des Propriétaires forestiers privés, chasseurs, pêcheurs, associations, etc.).

**Le Comité syndical, à l'unanimité, décide de présenter la candidature du Parc naturel régional Oise – Pays de France à l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Coteaux de l'Oise autour de Creil ».**

## **8 - APPROBATION DE LA CHARTE AGRICOLE ET FORESTIERE DU GRAND ROISSY**

Monsieur MARCHAND rapporte qu'adoptée initialement en 2016 sur le périmètre des communes Val d'Oisienne et 3 communes de Seine-Saint-Denis, la Charte Agricole de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) vient d'être étendue aux 17 communes du département de Seine et Marne et a été enrichie de la thématique de la forêt.

Il explique que le projet de Charte Agricole comprend deux principaux outils :

- Un schéma agricole fixant un objectif de pérennisation de 16 500 hectares de terres agricoles sur un horizon de 30 ans sur un périmètre de 45 communes (42 communes de la CARPF et 3 communes de Seine-Saint-Denis).
- Un programme d'actions concrètes articulé autour de quatre axes stratégiques :
  - Maintenir les espaces agricoles et forestiers et leur fonctionnalité, développer l'emploi ;
  - Faire profiter les activités agricoles et forestières du développement territorial
  - Renforcer les liens entre acteurs de l'urbain et du rural ;
  - Valoriser les services écosystémiques rendus par les espaces ruraux.

Il explique qu'en 2016, la Charte Agricole a été signée par une cinquantaine de partenaires locaux et que compte tenu de l'évolution du document, la CARPF sollicite, à nouveau, ses partenaires, pour la signer.

Il constate que les objectifs de la Charte agricole et forestière de la CARPF rejoignent ceux de la Charte du Parc et deux communes (Fosses et Survilliers) font partie à la fois de la CARPF et du Parc.

Il note, par ailleurs, que compte tenu de la proximité géographique des deux territoires, il est pertinent que le Parc et la CARPF échangent sur ces thématiques agricole et forestière.

**Le Comité syndical, à l'unanimité, valide la Charte agricole et forestière du Grand Roissy et autorise le Président à la signer.**

## **9 - ADHESION A L'INSTITUT PARIS REGION**

Monsieur MARCHAND rappelle que dans le cadre du programme d'actions 2021, le Parc a sollicité l'agence d'urbanisme Oise-les-Vallées et l'Institut Paris Région pour mener les études expérimentales de capacité foncière des communes, eu égard à leur expertise, leur habitude à expérimenter des démarches et à engager des partenariats.

Il explique qu'afin de pouvoir être engagées par Oise-les-Vallées et l'Institut Paris Région, les études de capacité foncière doivent entrer dans le programme partenarial 2021 des deux agences d'urbanisme ; ce qui nécessite au préalable l'adhésion du Parc à Oise-les-Vallées et l'Institut Paris Région.

Il rappelle que le Comité syndical du 22 avril dernier a décidé l'adhésion du Parc à Oise-les-Vallées et qu'il convient à présent de valider l'adhésion du Parc à l'Institut Paris Région, au travers de la signature d'une convention-cadre 2021-2023.

Il ajoute que l'adhésion n'entraîne pas de cotisation annuelle fixée par l'Institut mais que la contribution du Parc se fait au travers d'une participation au programme de travail partenarial dont le montant est fixé contractuellement par convention annuelle.

Il explique que, pour 2021, la convention annuelle reprendra les objectifs et le montant des études expérimentales de capacité foncière (communes du Val d'Oise) dont le montant s'élève à 60 000 €, financées dans le cadre du programme d'actions 2021 du Parc.

**Le Comité syndical, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'Institut Paris Région et autorise le Président à signer les conventions.**

## **10 - MISE EN PLACE DU RIFSEEP POUR LA CATEGORIE A**

Monsieur MARCHAND rappelle que le RIFSEEP se compose de deux éléments :

- Une indemnité principale de traitement versée mensuellement, l'Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise (IFSE)
- Un Complément Indemnitaire Annuel facultatif (CIA)

Il rappelle que concernant le personnel cadre, une grille de rémunération a été établie et qu'elle est basée sur l'égalité de rémunération pour une même tâche, responsabilité et expérience et donc l'égalité de traitement entre les fonctionnaires et les contractuels.

Il souligne que cette grille de rémunération est une base unique de rémunération pour les fonctionnaires et les contractuels, que cette rémunération est composée du traitement indiciaire brut de la fonction publique complété d'un régime indemnitaire permettant d'atteindre le montant net indiqué dans la grille.

Il ajoute que le régime indemnitaire est la variable d'ajustement permettant d'atteindre la grille de rémunération.

Il explique que la mise en place du RIFSEEP ne changera rien en terme de rémunération.

Il rappelle que le recrutement se fait par un cabinet, procédure qui permet d'être à l'abri des pressions.

**A l'unanimité, le Comité syndical valide la mise en place de ce Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel dans la fonction publique, selon les modalités présentées dans le rapport.**

## **11 - FORFAIT MOBILITES DURABLES**

Monsieur MARCHAND explique que les personnels des collectivités territoriales peuvent bénéficier du remboursement de tout ou partie des frais engagés au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail sous deux conditions :

- Les trajets domicile/travail doivent être réalisés en cycle ou cycle à pédalage assisté ou en covoiturage (en tant que passager ou conducteur)
- Le nombre minimal de jours d'utilisation d'un moyen de transport éligible est fixé à 100 jours par an (modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent).

Il précise que le montant annuel du « forfait mobilités durables » est fixé à 200 €.

**Le Comité syndical, à l'unanimité, valide la mise en place du forfait mobilités durables pour les agents du Parc.**

## **12 – RAPPORT D'ACTIVITES**

Monsieur MARCHAND donne la parole à Sylvie CAPRON, Directrice, pour présenter le rapport d'activités de l'année 2020.

Sylvie CAPRON présente le rapport d'activités.

Monsieur POTEAUX, délégué de Verneuil-en-Halatte, demande si les études sont disponibles sur Internet.

Sylvie CAPRON répond que non, mais qu'elles se trouvent sur l'extranet.

Concernant les correspondants Parc, Madame BOCOBZA, déléguée de Viarmes, pensent que les enfants pourraient être des Correspondants Parc.

Monsieur VAN ROEHEGHEM demande pour quelle raison les rapports du Comité syndical sont envoyés sous format papier.

Sylvie CAPRON répond que la loi autorise l'envoi dématérialisé des documents, ce qu'elle a fait lors des précédents bureaux et comités syndicaux mais que, compte tenu de l'épaisseur des documents et des difficultés de lecture des documents, elle a adressé le dernier rapport par courrier. Elle précise que si des membres du Comité syndical demandent une simple transmission dématérialisée, bien entendu, elle n'enverra pas de document papier.

## **13 - QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des questions diverses.

Constatant qu'il n'y en a pas, il clôt la séance à 22H00.

Philibert de MOUSTIER

Patrice MARCHAND

Secrétaire de séance

Président